



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le :
03/02/12

**Séance du vendredi 27 janvier 2012
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 15 décembre 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le vendredi 27 janvier 2012 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 24 novembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager en tant que membre du groupement, toute démarche et procédure nécessaires à la passation des marchés sus-visés par le coordinateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Avenant n°1 - Convention tripartite des services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention tripartite des services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotions Internes

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- crée les grades énumérés,
- supprime les anciens grades à la date de titularisation de l'agent,
- modifie en conséquence la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement

Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet au sein du département Théâtre (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour le département Théâtre, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet pour la discipline « Flûte à bec » (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet pour le département « Musiques Actuelles » (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Actuelles, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement d'un Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet pour la discipline « Violon Baroque » (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Professeur d'Enseignement Artistique pour le département Musiques Anciennes, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de responsable du service « budget, prospective et contractualisation (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de responsable du service « Budget, prospective et contractualisation », dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien à la valorisation de projets innovants

MM. BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- attribue une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Incubateur d'Entreprises Innovantes pour 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

R 6.1 - Fonds de concours du Grand Besançon pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des communes du secteur Nord pour la mise en place du Syndicat mixte de la nouvelle gare TGV

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- attribue un fonds de concours de 9 000 € aux communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus et Châtillon-le-Duc dans le cadre d'une « assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la démarche d'élaboration d'un projet partagé de territoire en vue de la constitution d'un outil commun de gouvernance de type syndicat mixte »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement du fonds de concours ou tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du vendredi 27 janvier 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 6.1

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 22h30

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 3.1), M. Jean-Pierre MARTIN, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au rapport 1.1.2), M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.2), M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET, M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.2), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient excusé(e)s : M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Mme Annie MENETRIER, M. Bernard MOYSE, M. Robert STEPOURJINE

Etaient absents : M. Nicolas GUILLEMET, M. Frank MONNEUR, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : B. MOYSE, R. STEPOURJINE (jusqu'au rapport 1.1.2)

Mandataires : J.L. FOUSSERET, J.P. TAILLARD (jusqu'au rapport 1.1.2)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du vendredi 27 janvier 2012

Au Grand Besançon

Sommaire

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau	8
Commission n° 01 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC	8
Finances	8
Rapport n° 1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti	8
Rapport n° 1.1.2 - Avenant n°1 - Convention tripartite des services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon	8
Ressources humaines	9
Rapport n° 1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotions Internes	9
Rapport n° 1.2.2 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement	9
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	9
Rapport n°3.1 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien à la valorisation de projets innovants	9
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	10
Rapport n°6.1 - Fonds de concours du Grand Besançon pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des communes du secteur nord pour la mise en place du Syndicat mixte de la nouvelle gare TGV	10

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du vendredi 27 janvier 2012

La séance est ouverte à 17h00, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h30.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

Temps d'échanges et de débats autour de certains projets d'actualité

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CONTOZ sera secrétaire de séance.

M. CONTOZ.- Je ne sais pas si je vais rester jusqu'au bout, parce je ne suis vraiment pas bien.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien, tu resteras quand même !

Donc, il n'y avait rien à redire par rapport au dernier procès-verbal ?

Commission n° 01 : Finances, Ressources humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive de groupement de commandes
entre la CAGB, la Ville de Besançon, et le CCAS pour l'entretien et les grosses réparations du patrimoine bâti

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le titre. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Rapport n°1.1.2 - Avenant n°1 - Convention tripartite des services comptable et financier
entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Vous savez que cette convention existe et que nous l'enrichissons afin précisément de l'adapter à notre évolution de fiscalité. Vous trouvez dans le rapport les cinq nouvelles fiches action qui sont proposées dans l'avenant : CFE - Suivi des zones commerciales, CFE - Suivi des exonérations, CFE - Recensement des établissements omis ou restructurés, Recherche de mise à jour des valeurs locatives, Optimisation fiscale de la vacance de logements. Voilà l'esprit de cette évolution. Les fiches action concernent les taxes ménage et proposent désormais d'étendre la démarche en dehors de Besançon dans les communes où les enjeux fiscaux ont été identifiés sur la base du volontariat de ces communes. Voilà effectivement ce qu'il était important de souligner de telle sorte que nous fassions du suivi de proximité sur nos bases d'imposition.

S'il n'y a pas d'observation, cela doit nous conduire tout droit aux orientations budgétaires.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotions Internes

M. BAULIEU.- C'est la gestion de carrière, après avis conforme des Commissions Administratives Paritaires qui ont siégé à deux reprises, qui conduit pour les personnes concernées à créer un poste de rédacteur, un poste d'agent de maîtrise et un poste de technicien et suppressions correspondantes, tout ceci étant toujours géré avec le pesage des postes en termes d'emplois.

S'il n'y a pas d'observation, ce rapport est vu.

Rapport n°1.2.2 - Ajustements techniques suite à une procédure de recrutement

M. BAULIEU.- Cela concerne, pour la plupart, des postes au Conservatoire à Rayonnement Régional et je souhaiterais qu'en vue de la présentation au Conseil communautaire, on ait une note de synthèse, puisque c'est la troisième fois que l'on vient. Elle existe peut-être. Elle est peut-être sur table, là.

M. VAN HERREWEGHE.- Elle est là.

M. BAULIEU.- Très bien, merci. Il faudra qu'on l'intègre. Pour bien replacer cela, on a décidé, Jean-Yves le rappelait tout à l'heure, on a voté le projet du Conservatoire, le projet d'établissement, il portait en « germe », si je puis dire, la nécessité de procéder à différents ajustements en termes de ressources humaines. C'est la troisième fois que l'on passe des rapports dans ce sens. Si on ne veut pas que cela interpelle quelque part les élus, il serait bien de leur donner l'explication.

M. LE PRESIDENT.- Au moins en Bureau.

M. BAULIEU.- On peut mettre une page explicative.

Et à la fin de ce rapport, il y a également le remplacement du responsable du service « Budget, prospective et contractualisation ». Je vous ai tout dit. La personne s'est effacée, donc pour ne pas être là en parlant d'elle.

C'est Maud LAGNEAU. C'est le poste que quitte Laurence et que Maud prend en charge.

**Examen des rapports des Commission n°01 (Ressources humaines) et n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien à la valorisation de projets innovants

M. LE PRESIDENT.- Bien. Allez, on continue. Emploi, économie et insertion. Messieurs BODIN et FOUSSERET ne prennent pas part au vote. Je le dis aux Services, n'oubliez pas quand même de bien mettre les conseillers intéressés, de surveiller. Mettez-les sur les délibérations. Parce que je connais quelqu'un qui a failli être « emmerdé » avec ça.

M. VAN HERREWEGHE.- Ils sont systématiquement mis sur les délibérations.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais vérifiez bien. Incubateur de Franche-Comté - Soutien à la valorisation de projets innovants. Jean-Pierre.

M. MARTIN.- Il s'agit de renouveler l'aide à l'incubateur à hauteur de 2 000 € pour l'année 2012.

M. LE PRESIDENT.- On est tous d'accord.

**Examen des rapports des Commission n°03, n°04 et n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.I - Fonds de concours du Grand Besançon pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
des communes du secteur nord pour la mise en place du Syndicat mixte de la nouvelle gare TGV

M. LE PRESIDENT.- L'AMO, pour la Maîtrise pour Auxon, c'est cela ?

M. BODIN.- Oui, c'est cela.

M. LE PRESIDENT.- C'est 9 000 € que l'on devait verser, non ?

M. BODIN.- Voilà. C'est dans le cadre de la mise en place du Syndicat mixte de la nouvelle gare TGV. Sept communes du secteur nord seront en charge du groupe de travail urbanisme et foncier. Afin d'animer ce groupe, elles se sont dotées d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le Grand Besançon est sollicité par ces communes (Auxon-Dessous, Auxon-Dessus et Châtillon-le-Duc) à hauteur de 9 000 €.

M. LE PRESIDENT.- C'est un engagement que l'on avait pris.

M. BODIN.- Voilà. C'est tout. Jean-Yves, vas-y.

M. PRALON.- Le Syndicat mixte qui s'ouvre pour la nouvelle gare TGV, on est bien d'accord que cela va concerner les aménagements autour de la gare ? Ou est-ce que cela va plus loin, ce Syndicat mixte ?

M. LE PRESIDENT.- Cela va plus loin.

M. PRALON.- Moi quitte à m'abstenir ce soir, il y a des choses que je veux bien entendre, mais d'autres que j'aime moins. C'est la façon dont certains peuvent s'y prendre, pas au niveau de l'Agglomération, mais d'autres collectivités, pour peut-être nous amener à financer des équipements parce qu'ils feront bien partie de l'aménagement par le biais de ce Syndicat mixte. Et vous voyez, là où je veux en venir et je suis très réticent là-dessus, par les temps qui courent, parce qu'autant je suis favorable à ce que l'on augmente les taux de l'agglomération pour du fonctionnement quand c'est nécessaire, notamment les transports ou de l'équipement, l'économie, ce sont des choses que l'on n'a pas le droit de discuter. Par contre, aller nous faire assumer la charge d'un équipement dont tout le monde dit, on parle de 4 ou 5 M€, mais je connais les prix de ces équipements et croyez-moi ce n'est pas 4 ou 5 M€, mais cela va de 15 à 20 M€, je crois qu'à un moment donné, on doit être responsable. Et j'attire tout de suite l'attention des élus qui sont ici ce soir : si c'est pour nous faire financer un vélodrome au nord de l'Agglomération, je voterai contre.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que par rapport à cela, là, cette subvention-là, ce n'est pas cela. C'est pour effectivement arriver à mettre en place un Syndicat mixte dont l'objectif, entre autres, ce sera le développement économique et des études. Maintenant, il y a effectivement un projet, au début c'était un anneau cycliste et maintenant c'est un vélodrome. C'est un vélodrome avec une zone d'activité autour. J'ai toujours dit et redit que s'il y avait un anneau cycliste, on serait dans le tour de table à discuter ici, un anneau cycliste, pas un vélodrome, mais que nous ne nous sentions absolument pas concernés par la construction d'un vélodrome à vocation régionale là-bas. D'ailleurs, je ne vois pas comment on pourrait mettre - parce d'un anneau cycliste pas couvert, quelque chose qui valait 4 ou 500 000 €, sur lequel on était d'accord au début, pour dire il y a la pratique du vélo. Bon, il n'y a plus rien, pourquoi pas. Là maintenant, de mettre un anneau cycliste avec aux alentours des commerces, tout ça, attendez, les choses sont claires. On n'a pas 20 M€ à « foutre » là-dedans. C'est clair. Gaby, je le sais bien, on ne s'est jamais engagé à cela. On ne s'engagera jamais à ça. Après, qu'il y ait des projets entre autres d'aménagement vert ou des choses comme celles-là, on verra. Mais l'anneau cycliste, s'il y a un anneau cycliste, je l'ai précisé d'ailleurs l'autre jour à la Région, je ne sais plus à quelle occasion, je ne me sens pas du tout engagé là-dessus. À l'origine, le vélodrome c'était un anneau cycliste. Après, on a dit « c'est fermé », puis maintenant « c'est couvert. » Parce que quand on fait un anneau cycliste qui fait 4, 5, ou 6 M€, il faut pouvoir y accéder facilement, c'est-à-dire qu'il faut des voies hyper dimensionnées. Si on devait un jour faire un équipement de ce type-là, s'il devait se faire, ce serait plutôt certainement à côté d'une gare.

M. PRALON.- On est d'accord.

M. LE PRESIDENT.- On ne s'est jamais en tout cas, engagé à faire cela.

M. BAULIEU.- Ce qui ne va pas, surtout en termes de communication, ça dépasse ce qui est dans le rapport, là. Le rapport, c'est effectivement de cofinancer, donc l'accompagnement des communes qui réfléchissaient à leur positionnement local face au projet. C'est l'engagement que l'on a pris. C'est le sens de ce rapport. Mais ensuite, dans la démarche de démarche du Syndicat, puisque le principe en est à peu près acté cette fois, il y a une forme de répartition des tâches et il faut bien trouver des compromis. La Présidence de Région disant : « nous, on va s'occuper de la mobilité », le Département du foncier de je ne sais plus quoi...

Un intervenant.- ... de l'environnement.

M. BAULIEU.- De l'environnement. Et puis, l'Agglomération s'occupe des projets.

M. LE PRESIDENT.- Cela ne veut pas dire qu'elle les finance.

M. BAULIEU.- Cela ne veut pas dire qu'elle les finance. On est sur la phase de réflexion d'études, et on ne pouvait pas objectivement dire : « attendez, on fait le tri ». Là, comme ça, on est autour de la table. Après, combien de séances stériles pour dire : « on y va » ? Ça semble bouger. Comme ça semble bouger, on ne va pas dire que l'on va être les « empêcheurs de ». Donc, il est acté que sur le principe, notre responsabilité soit de réfléchir à l'accompagnement projets, études, etc., mais peut-être que déjà, dans ce cheminement-là, il va falloir essayer d'orienter un peu les choses. Le seul élément que l'on ait, un peu solide, qui implique indirectement un haut dirigeant salarié de la Région, ce sont les contacts que l'on avait eus il y a déjà dix-huit mois, deux ans, en disant qu'il y avait un projet d'anneau cycliste et qu'il restait un seul problème pour boucler le tour de table, qui était à hauteur de 300 000 €. Là, on avait dit : « on peut voir ». Mais le temps qu'ils ont pris à réfléchir, comme l'a dit le Président, ça a pris des proportions qui n'ont plus rien à voir. Qui aujourd'hui est capable de porter cet investissement-là et après de le faire fonctionner ?

Un intervenant.- Vous aviez dit 150 000 € d'investissement, mais pas de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Non. Et on avait dit 300 000. Alors que très honnêtement, si on devait demain investir 10, 15 ou 20 M€ au niveau de l'Agglomération, je vous rassure, on n'a pas les moyens. Mais si on devait le faire, ce serait plutôt dans une salle genre Zénith, une salle de ce type-là, ou alors un nouveau stade ou un Palais des sports, quelque chose qui a un vrai intérêt pour l'ensemble de l'Agglomération. Mais un anneau cycliste... L'anneau cycliste, je veux bien. Au début, j'avais donné un accord avec Gaby, un accord de principe. Un anneau cycliste, c'est un anneau où les gens s'entraînent dessus. C'est une piste relevée avec barriérage autour. Mais après, un vélodrome, tu ne vas pas faire un vélodrome de 15 M€ pour que nos amis de l'Amicale Cycliste bisontine s'y entraînent à une dizaine un soir par semaine. Ça ne tient pas la route. Si la Région veut le faire, à ce moment-là, elle le fait. Mais, je ne me sens pas du tout engagé par cela. Par contre, comme l'a dit Gaby, il y a un syndicat d'études donc tous les projets vont arriver, on va regarder.

On a beaucoup réfléchi pour savoir s'il fallait que l'on paye cela. Mais on vous propose de le faire quand même, parce que l'on pense qu'il vaut mieux être là un peu aux commandes pour piloter les choses, plutôt que de se retrouver devant les choses toutes faites. Je parlais d'un Palais des sports, d'un stade ou une piscine, un équipement qui sert quasiment tous les jours. Mais pas un anneau cycliste... Un Zénith qui serve. L'anneau cycliste, combien de fois va-t-il servir ? Cinq fois dans l'année ? Dix fois dans l'année ? Ce sera pire que les tremplins de Chaux-Neuve.

Qui voulait prendre la parole ?

Un intervenant.- Le pire, c'est qu'il y a des gens qui y croient. C'est ça, le drame.

Un intervenant.- Un vélodrome couvert, vous prenez le dernier moniteur, il y a trois vélodromes en France qui sont en train de se faire. C'est entre 15 et 30 M€.

M. LE PRESIDENT.- Tu leur dis que je n'ai jamais donné mon accord là-dessus. Ce n'est même pas mon accord, c'est notre accord.

Un intervenant.- Il y en a qui sont bien contents de distiller l'information. Je me bats contre cela.

M. LE PRESIDENT.- Ça, il y a longtemps que l'on en parle. C'est vrai que l'on avait dit que s'il y avait un anneau cycliste, on y réfléchirait. Un anneau. Un anneau, c'est une piste qui fait, je ne sais pas, deux cents mètres de long, qui est comme ça, découverte, et sur lequel on s'entraîne. C'est un anneau d'entraînement.

Un intervenant.- Il faut quand même les vestiaires, il faut tout ça !

M. LE PRESIDENT.- Oui. Mais ça, ce n'est pas 30 M€.

Un intervenant.- Ce n'est pas 300 000 € non plus.

M. LE PRESIDENT.- À l'époque, il n'y avait pas que nous, il y avait d'autres financements.

M. BAULIEU.- Il y avait d'autres financements et il leur manquait 300 000 € pour boucler.

M. LE PRESIDENT.- Dans mon bureau, c'est ça qui a été dit. Et on avait dit d'ailleurs - je l'ai dit publiquement - que l'on regarderait, je me rappelle mes termes, pour : « *participer éventuellement à un tour de table* ». Voilà. C'est tout ! On en est resté là. Attendez ! Comment voulez-vous que l'on aille financer demain un anneau cycliste et le faire fonctionner ?

Un intervenant.- Et dans les faits, ce n'était pas l'anneau cycliste. Il y avait les terrains de foot en stabilisé...

M. LE PRESIDENT.- Attendez ! Si c'est un complexe sportif, on ne va pas faire un complexe sportif là-bas. On ne va pas se prendre la tête là-dessus, on n'a pas d'argent.

M. CONTOZ.- Ce Syndicat-là, du Nord, quel territoire va-t-il couvrir, en gros ?

M. LE PRESIDENT.- Pour l'instant, le Syndicat couvrirait notre ZAC à nous, qui est essentiellement sur Auxon, les Auxon. Dans les communes qui discutent, il y a Châtillon-le-Duc, Geneuille, Chevroz, Cussey-sur-Ognon, Devecey. Ce sont les communes qui sont de la Communauté du Val de la Dame Blanche.

M. CONTOZ.- Cela veut dire que l'on irait se développer à Devecey ?

Un intervenant.- Ben oui.

M. LE PRESIDENT.- Si, si, si.

Un intervenant.- Ce n'est pas que cela le Syndicat. Il était prévu qu'il y ait autre chose aussi.

M. LE PRESIDENT.- Et même, pour l'instant, avec la Haute-Saône.

M. LE PRESIDENT.- Ça, c'est l'étude pour accompagner des communes qui sont sur notre territoire à nous. Mais le Syndicat mixte, tel qu'il est envisagé... En fait, qu'est-ce que l'idée du Syndicat mixte ? C'est que la zone d'Auxon, c'est une zone qui est quand même très contrainte d'un point de vue environnemental et autre, et qu'il y a effectivement, autour d'une gare TGV, ce qui est vrai, la possibilité de développer un potentiel d'activité important. Sur des communes où y a-t-il de la place ? Il y a de la place à Geneuille, il y a de la place entre autres à Devecey et sur le bas de Châtillon-le-Duc. Donc, l'idée, c'est de dire, et on ne peut pas être contre : « *on regarde globalement comment on pourrait développer ensemble dans les quinze ou vingt années à venir, le secteur* ». On ne reste pas confiner dans les sept hectares ou je ne sais pas combien. 24 hectares. Mais d'exploitable vraiment, je ne sais pas combien il y en a. 12 hectares. Bon. On regarde globalement comment on peut aller au-delà. C'est cela l'idée du Syndicat mixte. Et c'est vrai que la Haute-Saône, je prêche avec d'autres, avec la Présidente de Région et le Président du Conseil Général, et d'autres, pour qu'effectivement la Haute-Saône vienne. Parce qu'effectivement, le problème, c'est qu'on a intérêt à les mettre dedans. Parce que la Haute-Saône, ils ne veulent pas venir. C'est qu'eux, à la limite, ils ont intérêt à nous laisser faire les travaux, les aménagements. Puis eux, ils se « foutent » juste au bord et ils profitent de tout. Donc, pour l'instant, on est plutôt en train de les tirer à nous que de les repousser. Le vrai problème, c'est comment va-t-on organiser le développement autour de la gare TGV ? Et ça, je pense que c'est quand même un vrai problème et un vrai sujet. Jean-Yves.

M. PRALON.- Simplement pourquoi j'ai voulu intervenir ce soir : parce que je me suis procuré des comptes rendus de réunion sur le développement autour de la nouvelle gare. Il me semble que quand on crée une gare et que l'on veut la développer, il y a plein de choses à penser. Mais ce que je vois c'est que les conclusions sont les suivantes : le premier projet qui interpelle, qui intéresse, c'est le pôle sportif. Donc, je pense qu'à un moment donné, il y a peut-être des choses à développer avant de se développer sur un pôle sportif.

M. LE PRESIDENT.- Attends ! D'accord. Mais qui était à cette réunion ?

M. PRALON.- Il y avait les maires des secteurs, il y avait aussi des représentants de l'Agglomération au niveau des Services... Simplement, j'attire l'attention là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui ! Ce sont des groupes de travail. On le sait ça. Est-ce qu'il y avait le Président de la Communauté d'Agglomération à cette réunion ?

M. PRALON.- Non, le Président de l'Agglomération devait être représenté. Mais je n'ai pas vu son nom. Autrement, je t'en aurais déjà informé bien avant.

M. LE PRESIDENT.- Attendez ! Il y a des groupes de travail techniques. Et il y a une pression très, très forte du Maire de Châtillon-le-Duc, pour ne pas le nommer, pour effectivement qu'il y ait cela là-bas. Ça, on le sait. Ce qu'il faut défendre, à mon avis, comme idée, c'est celle du Syndicat mixte parce que l'on a besoin de penser dès aujourd'hui le développement dans les dix années à venir. Et c'est vrai qu'il y a ce qu'ils appellent un triangle ferroviaire là-bas, ou triangle de Geneuille, il y a des surfaces « vachement » plates, sur lesquelles on peut mettre de l'industrie. Près de Devecey ou dans le bas de Devecey, on peut mettre de l'industrie, du commerce... On peut profiter de la proximité de la gare pour faire du développement économique. Ça, je crois que l'on ne peut être que d'accord là-dessus. Ensuite, moi, très honnêtement, si la Région veut construire un gymnase ou un vélodrome là-bas, elle le construit. Mais, nous, on n'a jamais dit la moindre des choses dans ce sens-là. Et je suis prêt à le répéter si tu me poses la question en Communauté d'Agglomération. D'ailleurs, j'ai déjà dû le dire.

Un intervenant.- Vous imaginez la qualité des débats que l'on peut avoir dans notre Syndicat à nous, puisqu'il existe notre Syndicat. Il n'a pas un intérêt communautaire et on est bien désolé, parce que cela nous coûte très cher. Donc vous imaginez les débats que l'on peut avoir ! Franchement, Yves est là pour l'attester, oui ou non, mais il y a des débats qui sont quelque fois... C'est Proudhon, c'est de l'utopie, de l'utopie à chaque réunion. Donc, ce n'est pas de l'économie, c'est de l'utopie. Et c'est pour cela que cela m'inquiète quand même cette histoire d'anneau sportif, ce vélodrome. Parce que je n'entends que cela. Franchement, je suis content que tu en aies parlé parce qu'il y a des gens qui m'apostrophent en disant : « *qu'est-ce que c'est ce bordel ? Un vélodrome, tu ne te rends pas compte...* » Autant à un certain moment, j'avais manifesté l'idée de dire que finalement, peut-être que notre présence était souhaitable. Mais je commence à me poser la question quand même. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Attendez ! Il ne faut pas qu'il y ait, entre nous, la moindre ambiguïté.

Un intervenant.- Il n'y en a pas.

M. LE PRESIDENT.- Gabriel BAULIEU et moi-même avons déjà été interrogés à ce sujet, toi aussi. On a toujours été très clairs. Le Syndicat mixte, je le répète, est nécessaire pour organiser le développement, pour ne pas uniquement réfléchir sur nos sept hectares autour de la gare. Parce qu'en plus, c'est un environnement qui est très contraint, qui est fragile, ce sont des zones humides. Quand on investit pour une gare, il faut qu'il y ait un environnement, un développement qui ira certainement jusqu'à École-Valentin, Miserey-Salines et autres, c'est tout le secteur qui se développera. Donc, ça, c'est important. C'est important aussi, à mon avis, que l'on puisse associer la Haute-Saône, s'ils veulent venir, et les communes du Val de la Dame Blanche, parce qu'il y a des potentialités de création, mais je dis ça dans dix ans ou dans quinze ans. Mais comprenez bien que si on veut envisager le développement dans dix ans ou dans quinze ans, là aussi, c'est un peu comme l'assainissement. Il faut que l'on ait un schéma directeur, de savoir ce que l'on va mettre, si à Devecey on met cela, à Geneuille on met ça... pas que l'on commence à faire de bric et de broc, que chaque commune commence à mettre des équipements et qu'il n'y ait aucune cohérence. Donc, le fait que l'on réfléchisse à un schéma global de développement dans le cadre du Syndicat mixte parce que cela associe la Région et le Département, je pense que c'est une bonne chose.

Après, concernant l'anneau cycliste, moi je le redirai, c'est qu'effectivement il y a eu, on peut même le dire, presque des engagements pris entre autres au niveau de la Région qui avait dit à un moment « *on fera un anneau cycliste* ». Moi, j'ai vu un fonctionnaire de haut niveau de la Région, très impliqué dans le cyclisme, qui est venu me voir avec Gabriel. On était parti sur un anneau. Il devait même aller à Ornans, à un moment, cet anneau cycliste. On avait dit que si effectivement il y a un anneau cycliste, il nous disait que cela coûtait moins d'1 M€ et qu'il manquait 300 000 €. On avait dit, comme on le dit toujours, que ce n'était pas dans nos priorités. Mais s'il faut participer éventuellement à un tour de table, on le fera. Maintenant, ce que j'entends, ce n'est plus tout cela. C'était d'abord un anneau cycliste, puis ce n'était plus un anneau cycliste, mais un vélodrome, après, c'est un vélodrome couvert, maintenant, c'est un complexe sportif. Donc moi, je vous le dis très clairement, je n'ai jamais pris aucun engagement par rapport à cela. Donc, pour faire avancer les choses, ça, dans le cadre de Syndicat d'étude, on mettra tout dedans. Mais je vous le dis très clairement, je ne vois pas comment on pourrait, un, financer un équipement de ce niveau-là, deux, le faire fonctionner, et trois, sur le coup, à quoi cela servirait ? Si bien sûr, après, pour le faire fonctionner, tu dis qu'au milieu, tu mets un stade de foot et que cela devient un stade vélodrome, tu n'es même plus à 15 M€, tu es à 40 ou 50 M€.

Simplement, ce qui avait été évoqué, c'est quand la Chambre de Commerce parle de déplacer le parc des Expositions là-bas. On leur a dit : « *attendez les gars, vous êtes gentils ! 150 M€ ! Qui est-ce qui paie ?* » De plus, à la Chambre de Commerce, ils disent toujours qu'ils n'ont plus un « radis », donc ils ne veulent pas payer. Après, ils avaient dit « *un équipement structurant* ». Imaginons qu'un investisseur fou veuille venir investir sur l'anneau cycliste là-bas, qu'il le fasse. Ce qui est actuellement réfléchi, il y a des contacts au Service Économique,, il y a du côté de Geneuille des zones qui sont propices à l'aménagement en termes de loisirs verts. Il y a une société qui s'appelle Oxylane, qui est une filiale de Décathlon, qui investit pour faire sur des grandes surfaces, des surfaces de loisirs, de loisirs verts, pour le cheval, le vélo...

C'est 25 hectares. Ce sont des parcs d'attractions verts. Ça, on dit qu'il faut étudier cela. Si un partenaire privé veut venir faire, sur le secteur là-bas à côté de la gare TGV, un parc. Pourquoi pas ! Ce n'est pas nous qui allons mettre de l'argent là-dessus, si ce n'est peut-être sur les voies pour y aller. Demain, Oxylane vient nous dire : « *banco, on fait un parc de 25 hectares à vocation régionale pour venir là le dimanche faire des loisirs* »... Alors, je ne sais pas ce qu'il y a, je n'ai jamais vu, mais il y a quoi ? Il y a du vélo, de l'escalade, du cheval... Ce sont différents plateaux. C'est Décathlon qui fait cela, on peut penser que c'est correct. Ça, c'est quelque chose qu'à mon avis, on peut envisager.

Un intervenant.- Il ne faut quand même pas gaspiller l'espace là-bas.

M. LE PRESIDENT.- Je dis cela, je n'en sais rien. Je dis 25 ha. Ce n'est pas 25 ha à côté de la gare. C'est plutôt dans des prés. Mais il faut aussi se poser la question du gaspillage de l'espace. Tu as raison. Cela mérite au moins d'être étudié. Cela mérite d'être étudié. Parce qu'actuellement, c'est vrai que dans le cadre des syndicats mixtes, il y a beaucoup de communes qui viennent avec des projets pour dire : « *voilà ce que l'on veut faire* » !

Un intervenant.- On n'est pas inquiet.

M. LE PRESIDENT.- Non, vous n'êtes pas inquiets. Ce qui est un peu ennuyeux, c'est que l'on raconte. En tout cas, si vous entendez dire que le Président du Grand Besançon a dit qu'il allait donner un accord pour faire construire un vélodrome, vous pouvez démentir.

Un intervenant.- Ce serait presque mieux de le dire aussi en Conseil communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Posez-moi la question.

Un intervenant.- De le réaffirmer, pour que cela soit clair pour tout le monde.

M. LE PRESIDENT.- Moi, je dirai simplement que l'on avait donné un accord de principe pour participer à un tour de table à hauteur de 200 000 € pour un anneau cycliste. Ça, ça reste d'actualité. Mais que le reste, nous, cela ne reste pas d'actualité. Vous regardez notre PPIF, je ne vois pas où on irait le mettre dedans. Et en plus, j'estime qu'un vélodrome, s'il devait y en avoir un, c'est un intérêt régional et que ce n'est pas un intérêt local. Ce n'est pas l'intérêt local du Grand Besançon de construire cela. Tu peux poser la question.

M. CONTOZ.- Où sont les 25 ha de terrain ?

M. LE PRESIDENT.- Je n'en sais rien.

M. CONTOZ.- Des sentiers, il y en a plein les collines, il y en a plein Chailluz. Des pistes cyclables, il y en a plein.

M. LE PRESIDENT.- C'est Jean-Pierre qui dit 25 hectares, moi je n'en sais rien.

M. MARTIN.- Je crois qu'il y a autre chose. C'est une demande idéale de Décathlon.

M. LE PRESIDENT.- Tu es d'accord que s'il faisait la demande, Pierre, on pourrait quand même regarder.

M. CONTOZ.- Quelle est la valeur ajoutée que l'on aurait ? On a des collines, on a des pistes cyclables, ce sont des massifs...

M. LE PRESIDENT.- J'aurais encore bien fait de me taire.

M. LE PRESIDENT.- Ça vaut le coup quand même de regarder. Ça vaut le coup de regarder.

M. VAN HERREWEGHE.- Des études de faisabilité vont être faites.

M. LE PRESIDENT.- C'est comme celui qui te dit que par exemple les Center Parcs en France... Cela crée beaucoup d'activités.

M. MARTIN.- Gaby a expliqué qu'il y avait un grand pas de franchi. Je crois qu'il faut que l'on ne bloque rien du tout à cet instant. Laissons venir toutes les idées. Le moment venu, on saura bien faire un choix.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, on laisse venir les idées.

M. MARTIN.- Donc, si on commence entre nous à dire que ce n'est pas un bon projet, on a peut-être raison. Mais en tout cas, laissons venir toutes les idées des gens.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que pour l'instant, quand même, ce n'est pas très, très facile d'avancer. On va dire ça comme ça.

M. BAULIEU.- C'est comme ça que l'on dit, c'est un euphémisme.

M. LE PRESIDENT.- C'est un doux euphémisme.

Pierre, tu retires de ta tête ce que j'ai dit parce que je ne sais même pas si ce sont 10 ha ou 25 ha. Le jour où on aura à signer une convention avec Oxyane, je vous promets que d'ici là, on en aura reparlé.

***Examen des rapports des Commission n°06 et n°10
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté***